



Vol. III.—No. 40.

MONTREAL, JEUDI, 3 OCTOBRE, 1872.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

LA PRIME DE 1873.

Nous sommes à préparer la prime de 1873 pour nos abonnés. C'est un des tableaux qui ont fait le plus de sensation à la fameuse Académie royale de Londres. Il représente une des plus belles scènes de la vie de Jésus-Christ, celle où Marie et Joseph le trouvèrent dans le temple au milieu des docteurs de la synagogue.

Nous ne pouvons offrir rien de plus beau à nos abonnés; s'il est vrai que quelques-uns ont murmuré, l'année dernière, nous les défions cette année de ne pas être enchantés.

L'original de ce tableau a coûté \$50,000, et les copies ne se vendent jamais moins de \$10 aux Etats-Unis. Nous avons voulu faire un grand effort pour satisfaire nos abonnés actuels, les mettre dans la douce obligation de payer leur abonnement, et pour nous attirer une légion de nouveaux abonnés.

Nous l'enverrons d'ici à un mois à tous nos agents, et elle sera donnée à tous ceux qui paieront avant le premier jour de l'an ce qu'ils nous doivent et à ceux de nos nouveaux abonnés qui, en s'abonnant, paieront six mois d'avance.

GALERIE NATIONALE.

C. S. CHERRIER, ECR., C. R.

Les avocats de Montréal célébraient, jeudi dernier, le cinquantième anniversaire de l'entrée au Barreau de leur vénérable doyen et distingué compatriote, M. Côme Séraphin Cherrier. Pour la première fois qu'il leur était donné de célébrer un événement de cette nature, ils ne pouvaient mieux tomber, ni rendre hommage à une personification plus pure et plus élevée de leur noble profession.

M. Cherrier a été toute sa vie avocat, comme on l'était en France du temps des D'Aguesseau, des Talon, et des Portalis; il est le dernier survivant de cette pléiade d'hommes remarquables qui honorèrent le Barreau canadien par leurs talents et leur intégrité. Contemporain des Papineau, des Viger, des Toussaint Pelletier, des Bédard, des Morin et des Roy, l'histoire de sa vie évoque les plus glorieux souvenirs, rappelle les événements politiques les plus émouvants de notre passé.

L'histoire du Barreau canadien est intimement liée à celle de notre patrie; ce sont les avocats qui, depuis la conquête, ont défendu les droits de leurs compatriotes, protégé leur nationalité.

Dans les sociétés modernes où l'éloquence joue un si grand rôle, les avocats sont naturellement appelés à exercer une influence salutaire ou funeste sur les destinées des nations. C'est en marchant sur les traces de leurs devanciers, en conservant, en ravivant les vieilles mœurs, les anciennes traditions, qu'ils continueront d'accomplir au milieu de nous leur noble mission.

La vie de M. Cherrier pourra leur être sous ce rapport d'une grande utilité; elle offre des exemples dignes d'être

suivis et démontre comment la profession peut s'allier avec la vertu, l'intégrité et le patriotisme.

M. Cherrier est né à Repentigny, le 22 juillet 1798. Son père était pauvre, mais il eut le bonheur d'avoir pour parent et pour protecteur un homme qui occupa une des premières places dans l'histoire de notre pays, l'hon. Denis Benjamin Viger. C'est à cette puissante protection que M. Cherrier est redevable, en grande partie, de son éducation, de ses succès et de sa fortune. Il fit ses études au collège de Montréal du temps que le célèbre M. Roque en était le principal; de tous ses compagnons de classe un seul vit encore, c'est le rév. Messire Joseph Aubry, professeur de théologie au petit séminaire de Ste. Thérèse.

Son cours d'études fini, M. Cherrier entra dans le bureau de son bienfaiteur, M. Viger, et se fit recevoir avocat, le 23 août 1822.

Les hommes de professions n'étaient pas nombreux à cette époque; et les professions libérales, comme la politique en avaient grandement besoin. Aussi, dès qu'un jeune homme de talent apparaissait, les encouragements et les sympathies ne lui manquaient pas. M. Cherrier entra en société avec un des avocats les plus distingués du temps, M. Louis Michel Viger, qu'on appelait généralement le *beau Viger*. Il se fit connaître promptement et ne tarda pas à briller au premier rang parmi les avocats du temps. On le voit bientôt figurer avec éclat dans les procès les plus remarquables de l'époque, dans les causes criminelles, civiles et politiques.

En mil huit cent vingt-sept, le procureur-général Stuart battu à Sorel, le château-fort, des gouverneurs et de la bureaucratie, par M. Wolfred Nelson, le candidat libéral, veut se venger des électeurs; il en poursuit un grand nombre pour parjure. M. Cherrier plaide leur cause et les fait acquitter.

L'année suivante, M. Waller du *Canadian Spectator*, M. Duvernay de la *Gazette*, M. Samuel Nelson, M. Lee de Québec et M. Chs. Mondelet de Trois-Rivières, sont arrêtés et traduits devant les tribunaux pour libelles séditieux contre l'administration de Lord Dalhousie. La question de l'illégalité de la composition du petit Jury assigné pour le procès de M. Waller fut plaidée avec une grande habileté devant la Cour du Banc du Roi par MM. Cherrier, Walker et Dominique Mondelet. M. Waller fut acquitté.

Dans les élections de mil huit cent trente deux, les réguliers tirent sans raison sur la foule dans la grande rue St. Jacques et tuent trois canadiens, Languedoc, Billette et Chauvin. Le peuple demande que les auteurs de cet acte odieux soient punis et M. Cherrier est chargé de prendre des procédés contre le colonel McIntosh et le capitaine Temple qui commandaient les troupes en cette triste circonstance.

En mil huit cent trente six, il prend part à la défense des gens de St. Benoit poursuivis pour avoir coupé la queue et la crinière de plusieurs chevaux appartenant à des bureaucrates.

M. Duvernay ayant dit que le jury choisi pour juger cette cause était un *packed jury*, une règle de Cour est émanée contre lui et donne lieu à un procès émouvant. M. Cherrier et M. Walker déploient un grand talent dans sa défense et soulèvent des questions de droit importantes. M. Duvernay est condamné néanmoins à un mois de prison.

En 1857, il figurait avec honneur parmi les avocats chargés de plaider la question seigneuriale devant le tribunal spécial établi en 1855; il représentait les intérêts des seigneurs. On trouve le plaidoyer qu'il fit en cette circonstance dans un volume intitulé: "Mémoire contenant un résumé du plaidoyer" sur les questions soumises par le Procureur-Général de Sa Majesté à la décision des juges de la Cour Supérieure.

Il serait trop long d'énumérer toutes les causes importantes plaidées par M. Cherrier pendant sa longue carrière professionnelle; je n'ai voulu mentionner que celles qui ont eu plus de retentissement, à cause de leur caractère politique.

Après M. Louis Michel Viger, M. Cherrier eut pour associés de 1832 à 1834 M. Laberge, jeune avocat de grands talents, de 1835 à 1841, M. Charles Mondelet qui le laissa pour monter sur le Banc, et de 1841 à 1860, l'Hon. A. A. Dorion et M. Wilfrid Dorion.

M. Cherrier avait épousé, en 1833, Dame veuve Coursol, mère de M. le juge Coursol. Il eut de ce mariage deux filles dont l'une est veuve de M. Senécal, jeune avocat de talent, mort il y a quelques années.

Les honneurs que les avocats sont heureux de conférer à leurs confrères les plus distingués n'ont pas manqué à M. Cherrier. Il a été bâtonnier de l'Ordre, ancien président du Barreau du Bas Canada; il est docteur honoraire de la faculté de droit de l'université St. Jean de New York.

A trois époques différentes, il aurait pu être juge, et la dernière fois juge-en-chef de la Cour d'Appel, ce poste le plus élevé auquel on puisse arriver par la profession. Sa conscience et sa modestie reculèrent devant les devoirs et les responsabilités de cette honorable position.

Quarante années de travaux incessants, d'études fatigantes avaient épuisé sa santé; il avait besoin de repos. Aussi, la mort de M. Viger l'ayant mis en possession d'une fortune considérable, il cessa de pratiquer. Mais il voulut rester avocat, garder même un peu ses vieilles habitudes; tous les jours encore on peut le voir se rendre à ce bon vieux bureau du coin de la rue St. Amable et de la rue St. Vincent où il a passé près d'un demi-siècle. La rue St. Vincent n'a pas eu d'amant plus fidèle et plus respectable; elle devra s'ennuyer, quand elle ne le verra plus passer; il lui rappelait tant de choses intéressantes! tant d'amis disparus!

La rue St. Vincent! on ne dirait pas à la voir ce qu'elle a été et ce qu'elle est encore. Elle est bien petite, on la parcourt en quelques pas, et cependant c'est là qu'ont vécu la plupart de nos hommes remarquables; que se sont agitées les questions les plus graves pour notre nationalité, qu'on a fait la politique depuis trois quarts de siècle; c'est là enfin qu'aux jours mauvais de notre histoire on se réunissait pour aviser aux meilleurs moyens de défendre la patrie en danger. Oh! si les vieux murs qui la bordent pouvaient parler avant de tomber. Peut-être, pourrions-nous bientôt recueillir ce qu'ils ont vu et entendu.

J'ai cru que je ne pouvais parler de M. Cherrier sans dire un mot, en passant, de cette rue St. Vincent avec laquelle il semble s'être identifié.

De ce qui précède le lecteur a dû conclure que la carrière professionnelle de M. Cherrier a été non-seulement longue, mais brillante et lucrative, autant qu'elle pouvait l'être, dans un pays où le travail de l'esprit est peu rémunéré. Lorsqu'on sait que les avocats de réputation font dans les autres pays de quarante à soixante mille